



**46 rue Robert Geffre - Zone du fief du passage
17010 La Rochelle – France
Tél. 05.46.44.15.92**

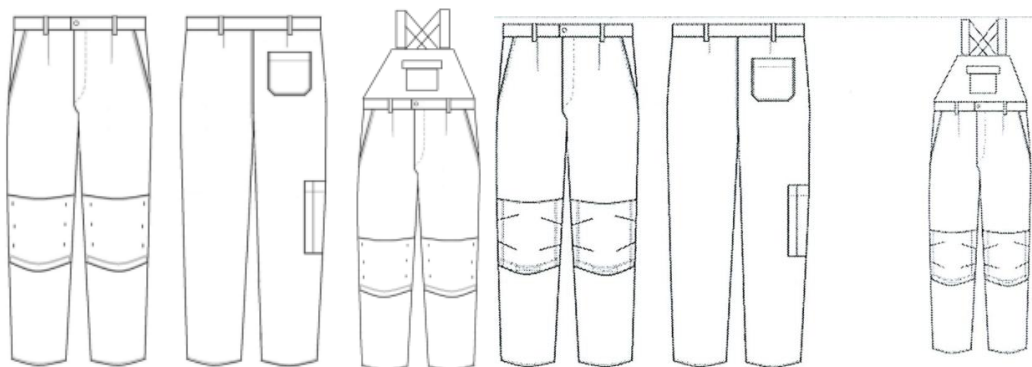
DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

**En qualité de fabricant de vêtements de protection situé :
46 rue Robert Geffre - Zone du fief du passage
17010 La Rochelle – France**

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

Référence : PANT-GNX



Est un EPI de catégorie 2 conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen CE de type et a établi l'Attestation d'Examen CE de Type n°033/2022/0494 valable jusqu'au 31/03/2027.

Cet EPI répond aux normes harmonisées suivantes :

**NF EN 13688 : 2013
Vêtements de protection : Exigences générales**



**NF EN 14404-2004 + A1:2010
Avec renfort de genoux GEX 240
Type 2 Niveau 0 Taille unique**

Fait à La Rochelle, le 31/03/2022,
Par Cyriaque Leman, Président Directeur Général


46 Rue Robert GEFFRE - zone du Fief du Passage
17000 LA ROCHELLE - FRANCE
Siret : 334 298 270 00037 (EORI)
1705 La Rochelle - Naf : 4642Z
N° de TVA Intracommunautaire FR85 334 298 270
SAS au capital de 24 000€
Tél:(+33) 05 46 44 15 92 - Fax:(+33) 05 46 44 16 94
pbv@pbv-pro.fr - www.pbv-pro.fr